



**Communiqué
Pour diffusion immédiate**

Modification dans le calcul des taux de décrochage scolaire au Québec Le MELS et les commissions scolaires choisissent l'aveuglement volontaire

Montréal, le 30 septembre 2010 – Selon la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), la modification du calcul du taux de décrochage annoncée par le ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport (MELS) constitue une forme d'aveuglement volontaire, qui ne cherche qu'à camoufler les échecs répétés des plans d'intervention dans la lutte au décrochage scolaire. Le ministère a, récemment, décidé de calculer le taux de décrochage annuel à partir des données du mois d'août plutôt que du mois de janvier et de réviser les taux de décrochage officiels des dix dernières années.

« D'apparence anodine, cette nouvelle procédure de calcul et de révision des statistiques de la décennie écoulée n'est en fait qu'un nouveau constat d'échec de la réforme et des programmes gouvernementaux de lutte au décrochage. Les cohortes de décrocheurs qui étaient comptabilisées au mois de janvier vont magiquement se transformer en cohortes d'élèves inscrits au secteur de l'éducation des adultes ou à celui de la formation professionnelle », a déclaré le vice-président du Service de la vie professionnelle de la FAE, M. Sylvain Mallette.

Pour la FAE, ce procédé douteux permet au MELS et aux commissions scolaires de camoufler les conséquences néfastes du naufrage de leurs politiques de lutte au décrochage scolaire en général et de la stratégie d'intervention «Agir autrement »(SIAA), en particulier.

« Après avoir blâmé les enseignantes et enseignants pour leur soi-disant résistance aux changements, après avoir cherché à les rendre responsables du décrochage scolaire, après avoir dépensé 40 M\$ depuis sept ans dans une stratégie de lutte au décrochage inefficace, le MELS et les commissions scolaires ont décidé d'adopter une approche invraisemblable du phénomène du décrochage scolaire : modifier les statistiques passées et présentes pour obtenir un résultat conforme aux politiques et énoncés ministériels », de conclure Sylvain Mallette.

La FAE regroupe neuf syndicats de l'enseignement qui représentent quelque 32 000 enseignantes et enseignants (le tiers du personnel enseignant au Québec) du préscolaire, du primaire, du secondaire, du milieu carcéral, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes ainsi que le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier.

– 30 –

Source : Fédération autonome de l'enseignement
Renseignements : Armand Dubois, conseiller – communication et relations médias
Téléphone : 514 666-7763, poste 296 (bureau)
514 910-1754 (cellulaire)